



## **CONVOCATION**

### **à la séance ordinaire du Conseil général**

**de lundi 11 novembre 2013, à 19h30, à l'Hôtel de Ville**

### **17<sup>ème</sup> SEANCE**

#### **Supplément à l'ordre du jour**

#### **13-608**

**Interpellation** du groupe PLR par M. Jérôme Bueche et consorts, intitulée « Etat actuel, travaux prévus pour la remise en état et accès au stand de tir des Plaines-Roches » (Déposée le 5 novembre 2013 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>er</sup> fois lors de la séance du 11 novembre 2013) :

« Le stand de tir des Plaines-Roches, propriété de la Ville de Neuchâtel, se trouve actuellement dans un état déplorable. Les installations sanitaires vétustes ne répondent plus aux normes actuelles et l'entretien des façades extérieures et intérieures, des fenêtres et des volets n'a plus été réalisé depuis des années. L'entretien de la toiture n'est effectué que partiellement. Et que dire de l'état de la route menant depuis la déchetterie jusqu'au stand ainsi que de la place de parc située devant ledit stand ?

Lors des manifestations de la Fête Cantonale de Tir de 2012 (environ 1200 tireurs et tireuses), ainsi que pour plusieurs finales cantonales ou le Tir des Trois Chevrons (2011 164 tireurs, 2013 126 tireurs, dans les 2 cas, 10% de dames), des sanitaires mobiles ont dû être mis à disposition par la Ville pour pallier à ces défauts connus. Le Club de Tir de Neuchâtel-Sports, pour se simples questions d'image, a même pris à son compte le rafraîchissement de la peinture de la cour d'accueil intérieure. Pour rappel, le stand a accueilli plusieurs manifestations sportives ces dernières années, Une étude mandatée par le service des sports en mars 2013 concluait par ces termes « *Le bâtiment est arrivé à un tel point que si on le laisse en l'état, les dégâts subis lors de ces prochaines années pourraient être difficilement réparables.*<sup>1</sup> »

Il est également nécessaire de mentionner que lors des manifestations de tir sportives ou militaires, l'accès le samedi au stand de tir devient très difficile puisqu'une colonne de voiture se rendant à la déchetterie bloque sporadiquement la route d'accès. A l'heure actuelle, aucune signalisation ne permet aux tireurs sportifs ou astreints de dépasser la colonne sans danger.

Concernant les points mentionnés ci-dessus, nous aimerions obtenir des réponses aux questions suivantes :

- Quel est le calendrier prévu par la Ville pour remettre en état les façades et les sanitaires du stand de tir de Plaines-Roches ?
- A défaut d'une mise en conformité complète, quelles sont les mesures d'urgence concernant les sanitaires qui figurent audit calendrier ?

---

<sup>1</sup> Etude de faisabilité Stand de tir de Plaine Roche, Parcelle 14276 du cadastre de Neuchâtel par Atelier Eleven Sàrl du 8 mars 2013, page 25

- Quelles sont les mesures concrètes que la Ville va entreprendre pour permettre un accès sûr aux usagers du stand lors des périodes d'utilisation intensives de la déchetterie ?
- D'autres aménagements sont-ils prévus par le Conseil communal concernant le stand de tir pour les prochaines années ? ».

### **13-609**

**Interpellation du groupe PLR par M. Félix Gueissaz et consorts**, Intitulée « Le turbinage des eaux de la Serrière, aujourd'hui et demain » (Déposée le 6 novembre 2013 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>er</sup> fois lors de la séance du 11 novembre 2013) :

« La source de la Serrière (débit annuel moyen de 2,5 m<sup>3</sup>/s, chute jusqu'au lac de 45 m) est utilisée depuis le début du 20<sup>ème</sup> siècle pour produire de l'électricité. Actuellement cette production est réalisée en 3 paliers qui datent du partage de la chute entre ses bordiers (Papeteries, Suchard, Scierie Martenet) qui ont maintenant disparu.

Un projet de nouvelles installations est à l'étude depuis quelques temps.

Le Conseil communal peut-il nous dire :

- Ce qu'il en est du droit de propriété actuel et futur des concessions hydroélectriques?
- Qui est propriétaire de ces 3 groupes de turbines?
- Quelle quantité d'électricité a été produite ces dernières années par les installations actuelles?
- Quel est le coût actuel de production du kWh et le niveau d'amortissement des turbines actuelles?
- Quel est le coût des investissements projetés y compris l'achat éventuel des droits d'exploitation?
- Si ce nouveau projet de turbinage peut être financé par le fond spécial créé pour les énergies renouvelables?
- Si une demande de RPC (rétribution à prix coûtant du courant injecté) à Swissgrid est envisagée?
- Quelle est la valeur du débit minimum qui sera maintenu dans la rivière?
- Quel est le prix de revient attendu du courant électrique ainsi produit?
- S'il estime que ces adaptations sont raisonnables d'un point de vue économique, c'est-à-dire, que l'augmentation de la production d'électricité attendue justifie le remplacement des turbines existantes? ».

Le présent texte tient lieu de développement écrit.

Neuchâtel, le 6 novembre 2013

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Olivier Arni

Le chancelier,

Rémy Voirol